

Séance du 1^{er} février 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22141 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2021 | p. 22141 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22141 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 22142 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 22144 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 6) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1620)
Plan de gestion des forêts (PGF) – Travaux forestiers
Crédit cadre de Fr. 150'000.00 (projet de délibération 2349)
Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER | p. 22144 |
| 7) Annulation de la délibération 2292 du 10 novembre 2020 relative à la
révision du règlement du Conseil municipal
(projet de délibération 2353) | p. 22147 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 8) Propositions individuelles et questions | p. 22148 |
|--|----------|

**La Présidente
Nathalie KELLER**

Présent-e-s : Mesdames BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, GIROUD, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs AMBORD, BOYER, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUAI, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PETERSCHMITT, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Monsieur ABBE-DECARROUX
Madame BEAUSOLEIL

Assistent à la séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (EVL) : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Juste une petite chose. Vous avez un obstacle, ceux qui vont se rendre dans la salle là-bas, vous avez un fil par terre. Alors il est scotché effectivement mais, faites attention quand même. Je m'en voudrais de voir quelqu'un se briser un os ce soir !

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, maire. Est-ce que Madame YUNUS EBENER est arrivée ? Non pas encore. Donc Madame Anne KLEINER, maire, et Madame Carole-Anne KAST, conseillère administrative.

Je salue également Madame JACOT-DESCOMBES, je l'avais pas vue, et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue le public ce soir. Sont excusés pour cette séance, Monsieur ABBE-DECARROUX et Madame BEAUSOLEIL, le COVID fait encore des ravages et avant de continuer d'examiner l'ordre du jour, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Patrick AUBERT qui nous a quitté le 18 janvier dernier. Monsieur AUBERT a siégé en tant que conseiller municipal de 2011 à 2015.

[L'assemblée se lève et observe une minute de silence.]

Merci beaucoup.

Je vais ouvrir cette séance du 1^{er} février par un anniversaire, le cent cinquante et unième. Bien que notre Président de la Confédération, Monsieur Ignazio CASSIS, ait souhaité le 150^{ème} anniversaire ce week-end, pour cause de COVID qui n'a pas été fêté l'année passée, mais c'est bien le 151^{ème} anniversaire d'un événement tombé dans l'oubli malheureusement, qui est extrêmement important pour nous, c'est l'entrée des Bourbakis en Suisse, le 1^{er} février 1871.

L'armée de l'Est battue dans la guerre franco-prussienne, armée de 150'000 hommes, il en restait plus que 87'847 à l'entrée de la Suisse aux Verrières, la commune neuchâteloise des Verrières le 28 janvier en débandade totale, affamés, complètement congelés, il faisait en dessous de -10°.

Notre général d'armée Hans HERZOG, est allé négocier avec le général CLINCHANT qui, très généreusement avait abandonné ses troupes. Est née la convention des Verrières, qui a permis à ses 87'000 hommes d'entrer en Suisse le 1^{er} février. Pendant 3 jours, les gens des Verrières ont vu une population de soldats en désarroi total pénétrer, dévorer toutes leurs provisions de bouche, ils ont été très solidaires.

Ces soldats ont été répartis dans toute la Suisse jusqu'au Tessin. On en a perdu que 1'700, dont beaucoup étaient déjà blessés à mort lorsqu'ils sont arrivés en Suisse et le printemps venu, ils sont rentrés chez eux. C'est la première opération de très grande envergure de la toute nouvelle Croix-Rouge qui avait 8 ans. C'est l'objet aussi du magnifique tableau de Lucerne, tableau en rond, d'Edouard CASTRES, bénévole de la Croix-Rouge à l'époque, qui

l'a peint. Je vous encourage à aller le voir. C'est un événement méconnu mais qui mérite toute sa place dans l'histoire de notre pays.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (EVL) : Je passe sans transition au point n° 1 de notre ordre du jour.

Qui approuve l'ordre du jour, vous voulez bien lever la main s'il vous plaît. Je lis une unanimité, oui OK.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

La Présidente (EVL) : Même exercice, qui approuve ce procès-verbal de séance, vous voulez bien lever la main s'il vous plaît ? Je vois aussi une unanimité.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité présents (26 votants)

Arrivée de Monsieur Cédric AMBORD à 19 heures 12

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (EVL) : Alors, j'ai plusieurs communications à vous faire. Tout d'abord, la liste des objets en suspens, ce que vous avez reçu qui se trouve dans le CMNET. Vous avez:

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/114 " PM 363 du 27.11.2020, adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 15.12.2020 « Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées »" de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN et la question écrite QE/115 " Inventaire des prestations - où en est la valorisation des prestations ?" de Monsieur Denis PASCHE

Nous avons reçu en fin d'année, la démission de Monsieur Patrick LAPALUD. Je vous fais lecture de sa lettre :

« Démission du conseil municipal au 15 janvier 2022

Madame la présidente,

Par ce courrier, je vous remets ma démission du conseil municipal

Cela fait un certain temps que je siége autour de cet hémicycle, qui malheureusement a changé de forme ces dernières années, j'espère qu'une nouvelle disposition pourra voir le jour prochainement.

En politique, j'ai vraiment pris conscience que, comme disait notre cher Albert, le temps est relatif. Je pense notamment à la passerelle entre Onex et Vernier qui était un des premiers points où je me suis prononcé, ça devait être vers 2007. Heureusement, cette passerelle verra bientôt le jour.

Je laisse ma place avec sérénité, car je sais que le groupe PS est entre bonnes mains et qu'il est composé de personnes de qualité avec de multiples compétences.

Pendant mes années de mandats, j'ai eu la chance de rencontrer beaucoup de personnes formidables, de tout horizon politique. Je remercie tout le monde pour ces agréables moments et pour ces souvenirs magnifiques.

Je vous souhaite Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CM et les CA, une bonne fin de législature. »

Et puis j'ai encore une communication à vous faire qui m'a été remise juste avant le début de la séance.

« Madame la Présidente,

Nous soussignés, demandons la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Onex ayant pour unique objet « Projet de délibération du règlement du Conseil municipal ».

Ce projet de délibération devra être accompagné du nouveau règlement à débattre, du rapport de commission Citoyenneté du 12 janvier 2022, rapport rendu le 18 janvier dernier par le rapporteur Monsieur Pierre-Yves TOGNAN et d'un document comparatif entre l'actuel règlement du 1^{er} mai 2003, amendé en 2009 et 2011, et celui proposé dans la délibération à débattre et à voter.

Madame la Présidente du Conseil municipal, nous vous remercions de convoquer ce Conseil municipal extraordinaire selon le respect des articles 14, 15 et 16 LAC et 21 et 22 du règlement du Conseil municipal.

Madame la Maire, nous vous remercions d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration en vue de ce Conseil municipal extraordinaire. »

J'ai sous les yeux 11 signataires, représentant si je calcule correctement 35% du Conseil municipal, soit 10% de plus que le minimum requis. J'accuse réception de cette demande et je vais la remettre à Madame Anne KLEINER dès que l'on a terminé ce Conseil municipal.

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (EVL) : Y a-t-il, des communications du Conseil administratif ?
Madame KLEINER.

Mme la Maire : Oui, Madame la Présidente. Vous vous rappelez d'une part les traditionnels Spectacles onésiens. Il reste encore 3 spectacles durant le mois de février. Un spectacle de folk-rock ce samedi et deux pièces de théâtre, « Les filles aux mains jaunes » et « La dernière lettre », « Les filles aux mains jaunes » le mercredi 9 février et « La dernière lettre », le mardi 22 février.

Je voulais aussi vous signaler deux commissions d'information qui sont organisées dans mes services. D'une part la Commission bâtiments qui aura lieu le 9 février. L'objectif étant de vous tenir au courant de l'évolution des travaux et des projets et des différents outils qui nous permettent de planifier en fait des rénovations. Et une commission le 21 février organisée par la culture, pour vous tenir au courant des projets qui seront développés en dehors des Spectacles onésiens.

Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KLEINER. Je vois qu'il n'y a pas d'autre communication du Conseil administratif... Si, Madame KAST, je vous passe la parole.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Alors une petite communication que vous avez certainement reçue dans vos boîtes aux lettres mais je tenais à vous donner quelques mots d'explication par rapport à cela. Nous avons décidé d'utiliser la date pré-agendée pour une Commission sociale le 8 février afin de transformer celle-ci en commissions réunies d'information sur la politique de la petite enfance et vous présenter les projets et les perspectives dans ce domaine tout prochainement.

En effet, vous allez être saisi lors du prochain Conseil municipal d'un assez gros projet et nous avons considéré qu'il était utile de faire une séance d'information destinée à l'entier des Conseillers municipaux et pas uniquement à la Commission sociale qui sera très probablement chargée d'examiner le projet. Je voulais donc simplement attirer votre attention et j'espère votre présence assidue à cette séance.

J'ai néanmoins une petite réaction par rapport à votre demande de séance extraordinaire, Madame la Présidente. Selon l'article 14, enfin la demande signée par 11 Conseillers municipaux, selon l'article 14 de la LAC, il est précisé que la séance extraordinaire est convoquée par le Président du Conseil municipal. Elle peut l'être en tout temps à l'exception des dimanches et des jours fériés et sous réserve de l'alinéa 1, lettre c), le délai de convocation est celui de l'article 15 mais à l'alinéa 1, lettre c), il est précisé que lorsqu'elle est fixée à la demande des Conseillers municipaux, si la date de la séance n'est pas fixée, ce qui est notre cas, celle-ci doit avoir lieu dans un délai de 15 jours dès le dépôt de la demande.

J'attire votre attention sur ce point et je vous demande si vous désirez véritablement faire cette demande de dépôt de demande de séance aujourd'hui, puisque si tel est bien le cas et que cette demande est déposée, cela veut dire que la séance doit avoir lieu entre aujourd'hui et le 15 février et je ne suis pas certaine que l'on puisse trouver d'autres dates qu'un vendredi soir de libre par rapport aux différentes commissions et autres séances dans ce délai-là.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Le fait de ne pas marquer de date est volontaire. Effectivement, l'article 15 LAC nous permet de donner une date, ce que nous permet pas de faire l'article 21, si je ne me trompe pas, je le dis de mémoire, l'article 21 du règlement du Conseil municipal. Le règlement du Conseil municipal n'autorise pas les Conseillers municipaux à proposer une date. La LAC, oui.

Vous me direz que la LAC est supérieure mais dans le but d'éviter tout problème, on a pris la décision de ne pas fixer de date et nous allons en discuter avec Madame KLEINER de

manière à fixer une date qui soit harmonieuse pour tout le monde. Juste, ben on fera cela juste après ! Voilà.

Ouais, mais on ne va pas débattre, Madame KAST, du sujet.

Mme KAST : Je m'excuse, je voudrais poser une question.

La Présidente (EVL) : Alors la réponse est « Oui » !

Mme KAST : Vous maintenez donc le dépôt ce soir ?

La Présidente (EVL) : La réponse est « Oui » !

Mme KAST : Donc formellement la séance doit être organisée d'ici au 16 février !

La Présidente (EVL) : La réponse est « Oui » !

Mme KAST : Merci Madame la Présidente.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (EVL) : Y a-t-il des questions sur les points 3 et 4 ?

[Silence]

6) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1620) - Plan de gestion des forêts (PGF) - Travaux forestiers - Crédit cadre de Fr. 150'000.00 (projet de délibération 2349) **Rapporteur : Monsieur Romain GAUTHIER**

La Présidente (EVL) : Projet de délibération, plan de gestion et forêts, travaux forestiers, crédit cadre de Fr. 150'000.00, projet 2349. Il revient de commission donc on ne va pas voter l'entrée en matière, c'est déjà fait. Est-ce que le rapporteur souhaite prendre la parole ?

Pas du tout ? OK, alors dans ce cas, on va ouvrir le débat d'entrée de jeu. Monsieur JOUAI, vous avez la parole.

M. JOUAI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Les membres de la Commission espaces verts, culture et sports ont voté à l'unanimité en faveur du projet et

la commission a pu poser beaucoup de questions et les services nous ont répondu de manière complète et très compréhensible et satisfaisante. Merci Madame la Présidente.

M. GAUTHIER (S) : Le groupe socialiste accueille positivement le renouvellement du plan de gestion des forêts. Ce plan de gestion adopte la méthode dite de la futaie irrégulière qui est en adéquation avec les objectifs climatiques, dans un contexte de réchauffement généralisé de notre planète.

En cherchant à diversifier les espèces d'arbres présentes, en cherchant à diversifier leur âge mais également leur taille, la forêt sera d'autant plus résiliente selon l'excellente présentation ayant été faite en commission.

Cette méthode de gestion intègre donc des impératifs de durabilité et inhérents à notre époque, ce que le groupe socialiste salue. De plus, la futaie irrégulière cherche à préserver la biodiversité au sens large, celle des arbres, mais également celle des végétaux ou encore des espèces animales et autres insectes peuplant la forêt onésienne.

Sur le plan des loisirs, la forêt onésienne continuera également d'être accessible à la population que ce soit pour y effectuer un parcours Vita ou une simple balade. Des loisirs durables, en somme, ce qui est également à saluer.

Le seul regret, si l'en est un, concerne l'extraction du bois provenant de la forêt onésienne. Celle-ci ne doit évidemment pas être intensive comme c'est le cas du plan de gestion pour lequel nous votons aujourd'hui un crédit. Néanmoins, ne serait-il pas opportun de réfléchir, bien évidemment si c'est possible, à une méthode d'extraction non-mécanique et donc plus en adéquation avec les objectifs climatiques ? En ce sens, le recours au débardage à cheval pourrait être une piste.

En remerciant le Conseil administratif pour l'accueil qu'il réservera à cette suggestion, le groupe socialiste recommande de voter oui sur le siège à ce crédit.

M. RITTER (EVL) : Oui, merci, Madame la Présidente. Notre groupe remercie aussi Monsieur DU PASQUIER pour la très bonne présentation qu'il a fait lors de cette commission. Nous y avons appris beaucoup de choses. C'était fort intéressant et nous, notre groupe, recommande aussi de voter oui sur le siège. Merci Madame la Présidente.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le Groupe MCG de même, donc est favorable au crédit pour la gestion des forêts. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je tiens ici, au nom du service et de moi-même, je tiens à vous remercier pour votre confiance, de cet investissement et ça sera jusqu'à la fin de la législature, de nous permettre de gérer nos forêts de cette manière. Merci

La Présidente (EVL) : Merci YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur PASQUIER de bien vouloir nous lire les attendus de ce projet de délibération. Merci. (Lecture) Merci Monsieur PASQUIER.

Celles et ceux qui approuvent le projet de délibération 2349 pressent le plus, celles et ceux qui le refusent, le moins. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2349 est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

Délibération 2349 dont la teneur est la suivante :

«Vu le plan communal de gestion des forêts 2004-2019

Vu les travaux forestiers réalisés de 2005 à 2020 sur la base de ce plan

Vu l'élaboration du nouveau plan communal de gestion des forêts 2021-2035, en cours de validation à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Vu l'article 20 de la loi fédérale sur les forêts, du 4 octobre 1991 ;

Vu l'article 18 de l'ordonnance fédérale sur les forêts, du 30 novembre 1992 ;

Vu les articles 31 et 32 de la loi cantonale sur les forêts, du 20 mai 1999 ;

Vu l'article 32 du règlement d'application de la loi sur les forêts du 18 septembre 2019

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 27 oui sur 28 Conseillers municipaux présents

- 1. De réaliser les travaux forestiers liés au nouveau plan de gestion jusqu'à la fin de la législature 2025*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 150'000.00 destiné à ces travaux forestiers dont à déduire des subventions estimées à Fr. 46'800.00*
- 3. De comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités dès la première année d'utilisation estimée à 2025*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de la dépense nette afin de permettre l'exécution de ces travaux »*

* * *

7) Annulation de la délibération 2292 du 10 novembre 2020 relative à la révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération 2353)

La Présidente (EVL) : Qui souhaite prendre la parole ? Si j'ai personne je mets au vote, pas de souci. Mais on va ouvrir le débat, peut-être avant mais qui souhaite prendre la parole ?

Mme la Maire : Merci Madame la Présidente. Par cette délibération, il s'agit d'annuler la délibération que vous aviez votée en novembre 2020 et qui n'avait finalement pas été publiée jusqu'au bout, au pilier public, parce qu'elle avait été remplacée par une délibération suivante, puisqu'il y avait un problème entre le règlement et les problèmes de jetons de présence, si mon souvenir est bon. Donc nous avons consulté le SAFCO, et le SAFCO souhaite que cette délibération soit formellement annulée. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons cette délibération.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Juste pour la forme ne devrions-nous pas accepter l'entrée en matière puisque c'est un projet de délibération ?

La Présidente (EVL) : Oui je me suis posé la question, c'est un nouveau projet mais sur un vieux sujet, mais je peux tenter une entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Monsieur STURCHIO vous aviez la parole. Vous voulez la reprendre ? OK.

Pas de débats, on lit les attendus ? Je n'ai pas de demande de parole, Monsieur PASQUIER, s'il vous plaît, je vais vous demander de lire les attendus. (Lecture). Merci Monsieur PASQUIER.

Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération 2353 pressent le + , celles et ceux qui le refusent pressent le - , 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2353 est approuvé à l'unanimité des présents par 25 oui et 2 abstentions (27 votants)

Délibération 2353 dont la teneur est la suivante :

«Vu la révision du règlement du Conseil municipal

Vu la délibération 2317 du 15 décembre 2020 annulant la délibération 2292 du 10 novembre 2020 et adoptant le nouveau règlement du Conseil municipal

Vu le référendum déposé contre la délibération 2317 et le rejet de cette délibération par votation populaire du 28 novembre 2021

Vu que la délibération 2292 n'est plus annulée suite au rejet de la délibération 2317

Vu que la délibération 2292 est contraire à la volonté populaire exprimée en votation communale puisqu'elle adopte le même règlement avec la disposition contestée qui est à l'origine du référendum

Vu le courrier du Service des affaires communales du 2 décembre 2021 enjoignant les autorités communales à annuler la délibération 2292 du 10 novembre 2020 pour respecter la volonté populaire

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui et 2 abstentions sur 28 Conseillers municipaux présents

- 1. D'annuler la délibération 2292 du 10 novembre 2020 adoptant le nouveau règlement du Conseil municipal pour se conformer à la volonté populaire exprimée par votation communale du 28 novembre 2021»*

* * *

8) Propositions individuelles et questions

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Dimanche prochain, il y aura une journée électorale ici dans le canton, je voulais savoir si la commune va mettre, une pétition que j'ai faite depuis des années, un carton, une boîte pour récupérer tout le papier que l'on jette après qu'ils aient fermé le local. Parce que tout ça va à la poubelle comme ça. Et j'ai une autre question, j'ai vu dans les locaux d'affichage officiel de la commune, une enquête publique concernant une réglementation locale du trafic dans le cadre de la relocalisation de l'académie du Servette FC aux Evaux, l'attribution et la réglementation des places de parking du cycle d'orientation du Marais à Onex. On en est où avec tout ça ? C'est ça ma question, merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Concernant le papier au local de votes, je pense que votre question va être inscrite et on va voir comment ce papier est géré par la commune, on reviendra vers vous mais je vais en informer les services et on va voir ce qu'on peut faire à ce sujet mais merci d'avoir attiré notre attention là-dessus. C'est bien parfois il y a des choses au quotidien dont on ne fait pas forcément attention et on vous remercie de nous faire remonter ces propositions et ces inquiétudes.

Concernant le cycle des Marais et du parking du cycle des Marais, cette parcelle appartient à l'Etat, donc si l'Etat souhaite mettre à disposition du FC Servette les parkings, ben, malheureusement, nous n'avons rien à dire, mais en effet et de toute façon lors de la discussion et de la procédure de la venue du FC Servette, malgré nos oppositions de ne pas souhaiter voir l'académie s'installer aux Evaux, ils avaient décidé et avaient prévu même si

on leur avait dit non et même si on s'était opposé à ce qu'il y ait tant de places de parking réservées pour l'académie au cycle des Marais. Et malheureusement, à ce sujet-là, on ne nous demande même pas notre préavis.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai deux questions/remarques. En passant par l'avenue du Bois de la Chapelle entre le 92 et le 108 l'autre jour j'ai vu que les travaux de replantage des arbres sont en phase finale. J'étais surpris de voir qu'entre les arbres il y avait des panneaux de publicité d'affichage, je voulais savoir s'ils existaient déjà avant, parce que j'en ai pas souvenir, et puis, pour l'instant, ce n'est vraiment pas très joli parce que ces panneaux sont plus grands que les arbres, cela fait un peu bizarre mais bon s'ils étaient déjà là avant, visiblement ce n'est pas problématique.

Et la deuxième question que j'ai, enfin ce n'est pas vraiment une question, cela concerne la question écrite que nous avons faite entre plusieurs personnes au mois de novembre, concernant justement la situation aux recours qu'ont été formulés pour l'arrivée de l'académie des Evaux, je voulais savoir où ça en est car on a jamais eu la réponse. Je vous remercie.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. La question est la suivante, la commune, donc elle privilégie la mobilité douce et à ce que la population se déplace à vélo ou en transport public ou bien à pied. Pourquoi la commune ne donne pas une aide financière aux seniors pour l'achat d'un abonnement de bus ? Renseignements pris auprès des TPG, la commune ne fait rien. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Au mois de novembre dernier, on avait demandé à ce qu'on puisse être l'un à côté de l'autre avec mon cher collègue, Gérard FUSCO, on m'avait promis « entre guillemets » que ça allait être fait pour la rentrée, ce n'est pas le cas, je crois qu'il fallait que l'on s'organise, on s'était organisé au bureau, je vois qu'il y a une place qui s'est libérée là-bas, si on pouvait faire un effort dans ce sens, ce serait bien.

Deuxième question, est-ce que la commune prévoit de nouveau la venue des forains pour la place du 150^{ème} et je crois que c'est tout. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. J'ai deux petites questions au service des bénévoles de la Ville d'Onex, j'aimerais savoir combien de personnes environ se dévouent au service des Onésiens et puis j'aimerais savoir si la commune d'Onex, fait au moins un petit geste symbolique pour remercier toutes ces personnes qui travaillent gratuitement au service des habitants. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. Il y a quelque temps de ça, il y a quelques mois de ça, j'avais dit qu'au 150^{ème} où il y a le chalet il y avait des trous et je voulais savoir où ça en est, est-ce qu'on les a rebouchés mais on m'a informée qu'il n'y avait aucuns travaux qui avaient été effectués dans cet emplacement, je trouve un peu dommage que depuis le temps il n'y a rien qui n'a été fait. Merci.

M. JOUIDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. J'ai remarqué que la plupart des communes à Genève sont en pleine construction et j'ai remarqué qu'à Onex, il

n'y a pas de projets de construction et j'aimerais bien savoir pourquoi il n'y a pas de projets de construction à Onex. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Juste avant de passer la parole aux CA, j'aimerais juste dire un mot à Monsieur AMBORD, on en avait discuté au bureau déjà avec Monsieur WALDER. Je sens que l'on va remettre ça à la prochaine séance du bureau et puis trouver une solution, car il n'y a pas que vous, on va réfléchir, on va regarder ça de nouveau avec Monsieur WALDER parce qu'on avait trouvé une solution et on va remettre ça au prochain bureau à l'ordre du jour.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. J'ai noté cinq questions. Mes collègues peuvent bien évidemment compléter une des questions concernant les forains, je donne une première information mais certainement que Madame KAST pourra évoquer d'autres choses.

Alors la question de Monsieur RITTER, c'était à l'ordre du jour aujourd'hui, au Conseil administratif et au mois de mars vous aurez la réponse à votre question. Concernant les bus, en fait la commune d'Onex a un certain nombre d'abonnements de prix des TPG et peut-être que Madame KAST peut compléter, je laisserais Madame KAST évoquer ce point-là. La venue des forains est aussi prévue.

Et puis concernant les trous à la Place du 150^{ème}, merci pour la relance. On va bien noter cette question encore une fois et puis je vais demander précisément au service de revenir avec une réponse.

Et puis Monsieur JOUARDI rien ne se construit à Onex ? On peut dire qu'historiquement Onex a beaucoup construit. Que fin des années 60-70 on a créé la Cité-Nouvelle et il y a un projet qui est en discussion. On va certainement venir avec ce projet prochainement, en tout cas pendant cette législature, les Moraines du Rhône, et en fait ce projet était pas mal abouti durant l'ancienne législature. Le Conseil administratif avait même pensé qu'ils allaient eux mettre la première pierre et que les travaux allaient commencer.

Cela ne s'est pas fait, mais certainement durant cette législature, on ira de l'avant avec ce projet des Moraines du Rhône qui se trouve là où il y a l'école des Tattes aujourd'hui.

Voilà j'espère avoir répondu avec satisfaction à vos questions.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. J'ai plusieurs questions qui concernent mes dicastères. D'abord la remarque de Monsieur RITTER.

Je sais pas exactement, en gros c'est assez simple. Ils sont tout gris sans affiche dessus. Ils étaient là avant donc. c'est des panneaux SGA ! Et effectivement vous avez peut-être lu dans la presse où on en est. Donc on est dans le recours du recours. Là, on a encore parlé aujourd'hui, on a un délai tout prochainement pour faire des écritures et puis après le tribunal statuera sur le jugement, pas le nouvel appel d'offres, nouveau jugement.

Si celui-ci est validé, et bien il faudra faire enlever ces panneaux et avancer avec le nouveau prestataire et on pourra repenser les emplacements de ces panneaux. Si l'attribution du marché est de nouveau cassée par le tribunal, alors là très clairement, nous avons décidé que nous reprendrons la réflexion du début et que probablement on referait un appel d'offres sur un nombre de panneaux significativement plus bas pour finalement repenser

l'affichage public dans une logique plus développement durable qu'elle ne l'était jusqu'à présent.

Donc si c'est en gris et qu'il n'y a pas d'affiches dessus c'est qu'ils étaient là avant et peut-être cela paraît maintenant plus visible, mais voilà où on en est sur cette question. J'espère vous avoir répondu sur ce point.

J'ai une question sur les bénévoles de Madame MASE. Merci pour l'intérêt que vous portez à toutes ces personnes qui s'engagent pour le service public communal et plus particulièrement autour des prestations liées au social. Mais pas que, il faut savoir que c'est très difficile de chiffrer le nombre de bénévoles parce qu'on a plusieurs équipes de bénévoles.

En fait vous avez des gens qui vont, par exemple, être bénévole à l'occasion des manifestations sportives. C'est un petit réseau qui est géré par le Service de l'environnement et du sport et qui a son propre réseau sur des manifestations plus sportives. La même chose sur le culturel.

Parfois il y a des gens qui aiment bien et qui vont plutôt sur certaines manifestations ponctuelles culturelles donner un coup de main. Et puis effectivement, il y a le gros des troupes, j'ai envie de dire, qui est plutôt géré par le Service social qui eux font des prestations de bénévolat plus récurrentes.

Ça va des gens qui font le service au club de midi, aux repas mensuels pour les seniors, alors que même si depuis deux ans il n'y a pas eu beaucoup de clubs de midi ! Il y en a eu deux je crois. Mais voilà, on a une équipe de bénévoles très fidèle qui viendra tous les mois prêter main-forte à cette prestation.

On a des bénévoles aux cuisines scolaires. Il ne faut pas les oublier, même s'ils ne sont pas directement gérés par la Commune mais l'association des cuisines scolaires. C'est quand même des bénévoles au service de la population onésienne et là il y a des équipes très conséquentes et très régulières, c'est un jour par semaine toutes les semaines d'école.

On a des gens qui sont bénévoles dans certaines prestations sociales ciblées comme par exemple la Petite Maison, chemin du Nant de Cuard. Et puis on a l'équipe dite « Onex bénévoles » qui est peut-être un peu plus visible, qui elle, peut être fluctuante et qui est spécialisée par prestations.

Il y a celles, je dis elles car je crois qu'il y a que des dames mais s'il y a un monsieur, je vous prie de m'excuser d'avance, il y a celles qui font la permanence bénévoles qui reçoivent à la fois les demandes d'aide mais aussi les offres de bénévolat. J'aimerais bien m'inscrire pour la commune, que puis-je faire ?

Il y a l'équipe qui fait les « écrivains publics ». Je crois qu'ils ou elles sont deux ou trois qui font cette prestation « d'écrivains publics ». Il y a des bricoleurs qui vont au domicile des gens pour faire des petits travaux de bricolage. On a une ou deux personnes qui font chauffeurs à l'occasion pour amener chez le médecin une personne qui aurait des difficultés à se déplacer ou des choses comme ça.

Donc vous voyez que c'est une équipe qui est à la fois fidèle mais des fois il y en a c'est des rythmes très ponctuels puis d'autres c'est des rythmes très réguliers. Et donc c'est un peu difficile de chiffrer comme ça, de dire voilà, il y a tant de bénévoles !

Puis ça fluctue. Il y a des gens, qui à des moments, ils ont du temps, ils donnent plus et il y a des moments ils ont moins de temps ils donnent moins ou ils arrivent plus. Et bien voilà, dans leur parcours de vie, ils n'ont plus la disponibilité ou plus la force physique de faire ce qu'ils faisaient avant.

Donc je pense que l'on peut dire comme ça qu'il y a une soixantaine de personnes qui donnent soit ponctuellement soit de manière récurrente leur temps pour les prestations publiques. Si on inclut effectivement ceux du club de midi, ceux des cuisines scolaires, et puis ceux d'« Onex bénévoles », plus les ponctuels sur les manifestations peut-être plus annuelles, quelque chose comme ça.

Ce qu'on fait, enfin généralement pour tous ceux qui sont bénévoles sur des prestations récurrentes, pas les événements ponctuels mais les choses toutes les semaines ou tous les mois, on fait généralement un repas avec eux pour les remercier. Et pour l'équipe de midi il y a même un petit cadeau en fin d'année, une petite enveloppe, un petit bon c'est ça ?

Je regarde Philippine car elle est bénévole au club de midi donc elle sait mieux que moi ce qu'il y a dans l'enveloppe. Ah oui et un petit bouquet de fleurs effectivement à cette occasion.

Alors effectivement les repas en groupe, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, c'est un peu compliqué depuis deux ans. Donc on a remplacé ça, il y a eu un petit moment convivial pour les bénévoles du Service social cet automne avec les distances et comme ça mais on a fait quelque chose de très modeste pour que ça puisse être compatible avec la situation sanitaire et puis on espère beaucoup pouvoir réunir tout ce petit monde au printemps, peut-être sur une terrasse pour un repas.

On a fait ça plusieurs années. On allait traditionnellement au Tennis Club puisqu'on pouvait quasiment louer tout le restaurant, la terrasse et ça remplissait. Mais c'est vrai que depuis deux ans ces moments-là ont été rendus plus difficiles. Voilà j'espère avoir répondu à votre interrogation.

Au niveau des abonnements TPG, Monsieur FUSCO, je suis désolée de vous le dire, mais les TPG vous ont répondu à côté de vos pompes parce que non il n'y a pas rien à la Ville d'Onex ! Il y a peut-être pas une prestation ciblée « seniors ». C'est peut-être pour ça que l'on vous a répondu ça si vous avez demandé est-ce qu'il y a quelque chose de spécifique pour les seniors.

Il y a eu mais déjà l'année passée il n'y avait plus mais il y avait une prestation pour seniors pouvaient profiter comme les autres citoyens. Donc c'est pas vrai qu'il n'y avait rien !

Il y avait deux offres. Les offres ont changé au cours du temps. Il y a eu plusieurs modèles, on est pas très satisfaits de cette collaboration avec les TPG. Ils sont très contraints dans leurs offres, très contraints et on ne peut pas vraiment faire ce qu'on veut si vous voulez.

Un temps ils nous obligeaient à... On pouvait faire une réduction sur l'abonnement annuel et pour autant que ce soit un nouvel abonnement. On trouvait ça un peu bête parce que finalement la personne qui est fidèle là-dessus, et bien elle n'y a pas droit parce que c'est pas un nouvel abonnement !

Donc on n'était pas très enclins à favoriser cette offre des TPG parce qu'on trouvait finalement pas forcément récompenser les bonnes personnes et on a renoncé à ça l'année passée.

Il y avait deux offres qui existaient dans le panel, le petit panel que nous offre les TPG. C'était celle de l'abonnement « découverte » qu'on appelle, c'est l'abonnement mensuel. Donc on offrait, je crois qu'il était complètement gratuit ou Sfr 30.- sur 5 ans, c'était quand même pas mal, un abonnement « découvertes » qui permettait d'avoir un mois l'abonnement TPG.

L'idée c'était d'inciter les gens à essayer le mode des transports publics et puis le cas échéant et bien s'ils s'y retrouvaient, prendre un abonnement et de pouvoir vraiment investir ce mode de transports publics. Là aussi on s'est rendu compte que finalement c'était beaucoup de problèmes à gérer parce qu'on n'avait pas vraiment beaucoup d'abonnements à offrir par mois et puis beaucoup de demandes.

Et puis après on avait des gens qui faisaient la queue à 7 heures 30 du matin devant la porte de la Mairie. Voilà c'était pas très satisfaisant non plus.

On a une réduction sur les abonnements « juniors », qui permet donc véritablement sur les abonnements annuels juniors, qui permet pour les familles en gros c'est à 15 ans quand l'utilisateur TPG doit payer, avant c'est gratuit, 12 maintenant ? J'ai un petit doute, je sais plus, mais à partir du moment où il doit payer, ces offres comme ça pour l'abonnement junior et puis ça c'était très prisé par les familles d'Onex.

Donc ça c'est une offre qui va perdurer pour l'année prochaine, qui va s'ouvrir aussi à l'entier des abonnements et qui va être ciblée sur une période particulière qui est en fait, on va les vendre à partir du 1^{er} juillet, ces bons de réduction. Enfin les vendre, les offrir, c'est les TPG qui vendent, à partir du 1^{er} juillet pour que ce soit calé avec les abonnements juniors.

Ça matche aussi pour ces abonnements-là parce que les abonnements juniors sont tous à peu près calés sur la rentrée scolaire et puis que ce ne soit pas trop compliqué à gérer avec finalement des gens qui font la queue etc.. pour en avoir car on en aura sur une période plus courte et on en aura plus.

Donc cela devrait permettre de répondre à la demande. Donc voilà c'est pas du tout qu'il n'y a rien c'est qu'il y a des offres, elles sont contraintes avec ce que les TPG nous proposent !

On n'est pas très satisfaits de l'offre des TPG, je vous cache pas mais voilà on a pas tellement le choix. C'est quasiment la seule chose que l'on peut faire, c'est choisir une de ces offres et après avoir testé plusieurs de ces offres et bien le service compétent, le Service du développement durable nous a proposé de faire ce modèle-là.

Ce modèle-là c'est celui notamment qui est fait par plusieurs autres communes similaires à Onex, probablement pour les mêmes raisons de contrat et de gestion.

Et puis pour ce qui est des forains, nous avons reçu une demande, du forain, mais vous vous rappelez probablement que l'année passée il y a eu passablement de problèmes, des plaintes de bruits et aussi des bagarres. Même des choses pas anodines et nous sommes en train d'examiner avec les services si nous allons reconduire et sous quelle forme, accepter qu'ils viennent mais surtout sous quelle forme, peut-être avec quelles animations.

Mais disons que ce n'est pas une question de responsabilité. Monsieur AMBORD, c'est une question qu'à un moment donné, il y a un certain nombre d'animations qui, où qu'elles soient, causent des problèmes et c'est toujours les mêmes !

Alors peut-être qu'il peut venir avec d'autres animations. Mais ça, on le fera sur l'analyse du Service de la sécurité et l'analyse aussi du Service action citoyenne pour voir ce qui peut être mis en place et ce que l'on peut accepter ou pas comme présence.

Je tiens quand même à rappeler qu'on ne fait pas louer le terrain à ce forain. Entre guillemets, « on lui rend service ». La commune ne prend rien sur cette prestation et il faut aussi que l'on s'y retrouve. Si cela occasionne le triple de boulot pour que lui puisse venir occuper notre terrain, peut-être que, il faut faire un choix différent.

Je crois que j'ai fait mes réponses, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Je passe la parole à Madame KLEINER. Touchez rien, j'appuye !

Mme la Maire : Merci Madame la Présidente, excusez-moi. Effectivement mes collègues ont très bien répondu à la plupart des questions, en particulier la question des forains. Nous étudions avec l'action citoyenne la possibilité d'encadrer cette activité de façon qu'elle puisse être « sécurisée » pour la population.

Mais effectivement, le Conseil administratif se penche sur cette question-là. Je voulais juste répéter ce que j'ai dit en introduction concernant les prochaines constructions et grosses rénovations qui sont envisagées à la Ville d'Onex.

Effectivement, le Conseil administratif s'est préoccupé de vous tenir informé des différents projets, raison pour laquelle il organise cette commission d'information sans aucune délibération, le but étant de vous tenir un petit peu au courant des engagements qui nous attendent, tant du point de vue des travaux que du point de vue financier. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KLEINER. Avant de lever cette séance, nous avons prévu quelques-uns d'aller à la Ferme. Il ne s'agit pas d'une invitation, ni du Conseil administratif, ni du Conseil municipal mais d'un repas informel. Qui a envie de venir avec nous ?

[La Présidente compte et on entend des commissaires parler]

Une dizaine de personnes ? Je dis juste ? Je vais quand même appeler la Ferme pour les aviser avant que l'on débarque tous. Alors je vais dire une quinzaine de personnes ! Entre 10 et 15 personnes. OK, je vais quand même aviser la Ferme.

Juste... Est-ce qu'il y a des questions du public ? Si non, et bien bonne soirée et à bientôt.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Pierre PASQUIER

Nathalie KELLER